

# Renaturer les rivières pour s'adapter aux effets du changement climatique

Dossier de la rédaction de H2o  
October 2022

Redonner un fonctionnement plus naturel aux milieux aquatiques, c'est les rendre plus robustes pour supporter les impacts du changement climatique. En fait, cela peut contribuer à limiter l'assèchement des cours d'eau ou encore l'augmentation de la température de l'eau. C'est aussi une solution pour réduire les risques d'inondations et protéger les populations. Plus encore, la renaturation des rivières contribue à améliorer la qualité de l'eau et le cadre de vie et à favoriser le retour de la biodiversité. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse place la restauration des milieux aquatiques au rang des priorités et accompagne les collectivités dans leurs projets en leur consacrant 460 millions d'euros dans le cadre de son programme d'intervention 2019-2024. Elle a organisé 4 journées d'échanges à Auriol, Dole, Nîmes et la dernière prochainement à Saint-Julien-sur-Bibost afin de débattre avec les élus autour du thème "Adaptation au changement climatique : et si les rivières étaient la solution ?".

Les politiques de l'après-guerre, conduites dans un objectif de développement économique, ont conduit à l'artificialisation de nombreux cours d'eau français, modifiant leurs tracés et asséchant les zones humides, avec des conséquences importantes sur le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques, notamment en période de crues ou de sécheresse. Et le changement climatique, avec la multiplication de phénomènes intenses, vient encore aggraver ces détériorations. Il est urgent d'agir plus vite et plus fort pour s'adapter aux impacts du changement climatique. Une solution, c'est de faire de nos rivières des alliées en leur redonnant un fonctionnement naturel. Ainsi, par exemple, en laissant la rivière déborder et dissiper son énergie dans des zones d'expansion de crues, elle devient moins dangereuse pour la population lors des inondations les plus fréquentes. De même, une rivière qui retrouve des méandres et qui n'est pas canalisée, ralentit les eaux et retarde le pic de crue. Contre la sécheresse estivale, une rivière reconnectée à ses zones humides souffre moins de risque d'assèchement car la zone humide lui restitue l'eau stockée l'hiver. Les boisements des berges des rivières limitent l'évaporation de la température de l'eau permettant ainsi de créer des îlots de fraîcheur pour les riverains et des conditions de vie meilleures pour la faune aquatique.

De nombreux projets de restauration de rivières ont déjà vu le jour avec l'aide de l'agence de l'eau. Depuis 2019, plus de 242 kilomètres de cours d'eau ont retrouvé un bon fonctionnement sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, et plus de 5 000 hectares de zones humides ont été acquis ou restaurés. Pour Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, "cet été, les premières victimes des événements climatiques ont été les milieux aquatiques. Très fragilisés, ils ont en outre à faire face à une demande accrue de prélèvements nécessaires pour satisfaire les différents usages, eau potable ou irrigation notamment. On le sait désormais, la renaturation des rivières et des milieux aquatiques est un moyen économique, pérenne et efficace pour s'adapter aux effets du changement climatique. La dynamique d'engagement de projets de restauration doit s'accroître et la mobilisation des élus, porteurs de ces démarches, est l'une des clés pour y parvenir. Le portage politique est aussi une condition de réussite des projets pour associer et convaincre toutes les parties prenantes, les acteurs économiques et notamment les agriculteurs, mais aussi les riverains pour remporter l'acceptation sociale des projets."

L'agence a par ailleurs édité un livret argumentaire "Et si la rivière redevenait un atout pour mon territoire ?" qui présente les bénéfices multiples de la restauration des rivières. Destiné aux élus ce document est téléchargeable sous la forme de fiches pratiques et illustré de retours d'expériences, témoignages et chiffres-clés.

Livret à